# **Conditions Générales de Vente (CGV)**

Société Nouvelle Informatique (SNI)

Date de mise à jour : Juillet 2025

### **Préambule**

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre SNI et ses clients dans le cadre de la vente de prestations informatiques, de développement logiciel, d'infrastructure IT, de conseils, et d'hébergement.

## Article 1 – Objet

Les présentes CGV définissent les conditions dans lesquelles SNI fournit ses prestations de service, y compris mais sans s'y limiter, le développement de logiciels, la conception de systèmes d'information, le déploiement d'infrastructures, le conseil, la formation et la maintenance technique.

#### **Article 2 – Commande et devis**

Toute prestation donne lieu à l'établissement d'un devis détaillé. La commande est réputée ferme et définitive à réception du devis signé par le client, accompagné de l'acompte prévu.

## Article 3 – Tarifs et modalités de paiement

Sauf indication contraire, les modalités usuelles de paiement sont : 60 % à la commande, 30 % à la livraison, et 10 % après un mois de test validé. Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire, mobile money, chèque ou en espèces, selon les coordonnées figurant sur la facture.

Tout retard de paiement excédant 15 jours calendaires fera l'objet d'une renégociation ou pourra entraîner des frais supplémentaires.

### Article 4 – Démos personnalisées

Toute démonstration réalisée à la demande du client, intégrant des critères spécifiques ou ayant fait l'objet de tests et de validations, peut être facturée même en cas de non-continuation du projet. Dans ce cas, la facturation sera distincte et ne pourra être déduite du montant de la future prestation.

#### Article 5 – Délais

Les délais de réalisation sont donnés à titre indicatif. SNI met tout en œuvre pour respecter les délais convenus mais ne pourra être tenu responsable des retards imputables au client ou à des circonstances extérieures.

## Article 6 - Obligations du client

Le client s'engage à fournir à SNI l'ensemble des informations, documents et accès nécessaires à la bonne exécution de la prestation dans les délais requis.

## **Article 7 – Confidentialité**

SNI s'engage à ne jamais divulguer les informations sensibles confiées par ses clients, ni à les utiliser à des fins autres que celles prévues dans le cadre du contrat de prestation.

## Article 8 – Propriété intellectuelle

Les livrables (code source, documentation, maquettes, schémas, plans techniques, etc.) restent la propriété exclusive de SNI jusqu'au paiement intégral de la prestation. L'application livrée devient la propriété du client une fois le paiement intégral effectué, à l'exception du code source qui demeure, par défaut, la propriété de SNI, sauf disposition contraire précisée par écrit dans le contrat ou le devis.

Une cession des droits sur le code source (exclusifs ou non) peut être accordée au client sur demande et contre rémunération complémentaire ou dans le cadre d'un accord spécifique.

SNI s'engage formellement à ne pas divulguer ou réutiliser tout ou partie du code source d'un développement sur mesure sans l'accord écrit et préalable du client concerné.

# Article 9 – Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit congolais. En cas de litige, les parties s'efforceront de régler le différend à l'amiable. À défaut, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux du commerce de Brazzaville.